

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 17 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DJS 175 Terrain d'éducation physique Dalle d'Auteuil (16^{ème}) – Couverture du terrain –
Dépôt d'une demande de permis de construire.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1, L.2122-21 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article R.421-1 relatif au titre du pétitionnaire d'une demande d'autorisation de construire ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui demande l'autorisation de déposer une demande de permis de construire pour la couverture du terrain au terrain d'éducation physique Dalle d'Auteuil (16^{ème}) ;

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 2 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

M^{me} la Maire de Paris est autorisée à déposer une demande de permis de construire pour la couverture et la fermeture du terrain d'éducation physique Dalle d'Auteuil (16^{ème}).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO